

Inscription en février des électeurs pour référendum de 2018 et élections de 2020

@rib News, 01/02/2018 Source Xinhua Burundi : les inscriptions pour le référendum et les élections générales auront lieu en février. Les inscriptions des électeurs pour le référendum de mai 2018 sur la Constitution et les élections générales de 2020 auront lieu du 8 au 17 février, a déclaré mercredi la Commission électorale nationale indépendante du Burundi (CENI). [Photo : Le président de la CENI, Pierre Claver Ndayicariye.]

L'enregistrement des votants pour le référendum et les élections durera dix jours, et aura lieu dans tous les villages du Burundi, a annoncé Prosper Ntahorwamiye, porte-parole de la CENI. Il a précisé que la procédure d'inscription commencerait à 07H30 heure locale, et fermerait à 17H30 pendant les dix jours mentionnés ci-dessus. Les Burundais de la diaspora et les expatriés pourront s'enregistrer pendant la même période dans les ambassades et représentations diplomatiques du Burundi. M. Ntahorwamiye a déclaré que les soldats et agents de police burundais engagés dans des missions de maintien de la paix, notamment en Somalie et en République centrafricaine, pourraient également s'inscrire pendant cette période, et seraient enregistrés sur leur base par des agents déployés pour l'occasion. Le président de la CENI, Pierre Claver Ndayicariye, a affirmé durant une réunion la semaine dernière qu'un total de 3 828 centres d'inscription seraient ouverts à travers le pays pour permettre aux citoyens de s'inscrire. En décembre 2017, la commission électorale a annoncé que le référendum portant sur la Constitution de ce pays d'Afrique de l'Est se tiendrait au mois de mai 2018. Le nouveau projet de Constitution étend le mandat présidentiel à sept ans, contre cinq ans dans la Constitution de 2005, et permet au président de briguer deux mandats successifs. Il prévoit aussi de réduire à un seul le nombre de vice-présidents, contre deux dans la Constitution de 2005.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});